

IMIE
PARIS

<L'ÉCOLE
DU NUMÉRIQUE/>

ADMINISTRATEUR
D'INFRASTRUCTURES
SÉCURISÉES

IMIE-PARIS.FR

ADMINISTRATEUR D'INFRASTRUCTURES SÉCURISÉES



Formation en alternance

TITRE INSCRIT AU RNCP* DE NIVEAU 6

CODE RNCP : 31113



L'AIS

L'administrateur d'infrastructures sécurisées administre les infrastructures informatiques dont il assure l'installation, le paramétrage, la sécurisation, le maintien en condition opérationnelle et en condition de sécurité.

Il propose et met en œuvre des solutions permettant de faire évoluer les infrastructures et contribue à la gestion des risques et à la politique de sécurité de l'entreprise.

LE TITRE

Cette formation se déroule en 518 heures en alternance sur une année.

Elle forme à maîtriser les principaux systèmes d'exploitation et infrastructures réseaux, outils de supervision et de support ; et intégrer les principaux outils et moyens de collaboration (VoIP ; messagerie ; solution Cloud collaborative).

Elle apprend comment intervenir sur le réseaux ; un BDD et différents outils et technologies (Exchange, Post X ; Python...)

La formation AIS propose l'apprentissage de l'intégration d'outils et de moyens de collaboration (CoIP, messagerie ; solution cloud collaborative) et la maîtrise d'outils de supervisions de supports de sécurité.

Le titre Administrateur d'Infrastructures Sécurisées permet d'obtenir un Bac +3 et offre la possibilité d'intégrer la formation en Bac +5 EEDSI - Expert en Etudes et Développement du Système d'Information.

L'ADMISSION

Après confirmation du dossier, le candidat passe un entretien de motivation et des tests techniques afin de valider l'admission.

518h

OBJECTIFS

- Maîtriser les principaux systèmes d'exploitation et infrastructures réseaux, outils de supervision et de support
- Intégrer les principaux outils et moyens de collaboration (VoIP ; messagerie ; solution Cloud collaborative).

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Aux titulaires d'un Bac +2 en informatique ou d'un titre de niveau 5 informatique ou équivalent.

MOYENS ET MÉTHODES

ADMINISTRER ET SÉCURISER LES COMPOSANTS CONSTITUANT L'INFRASTRUCTURE

- Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise
- Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène
- Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée
- Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service

INTÉGRER, ADMINISTRER ET SÉCURISER UNE INFRASTRUCTURE DISTRIBUÉE

- Créer des scripts d'automatisation
- Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs
- Administrer les services dans une infrastructure distribuée

FAIRE ÉVOLUER ET OPTIMISER L'INFRASTRUCTURE ET SON NIVEAU DE SÉCURITÉ

- Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats
- Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux
- Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité

PROJETS ET PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE CERTIFICATION

MODALITÉS DE VALIDATION

FORMATION CONTINUE

Le candidat(e) est évalué(e) par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un dossier professionnel dans lequel le candidat(e) a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC
- un entretien final avec le jury

CANDIDAT.E À LA VAE

Le candidat(e) constitue un dossier de demande de validation des acquis de son expérience professionnelle justifiant, en tant que salarié ou bénévole, d'une expérience professionnelle d'un an en rapport avec le titre visé.

Il/elle reçoit, de l'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), une notification de recevabilité lui permettant de s'inscrire à une session titre.

Lors de cette session, le candidat(e) est évalué(e) par un jury de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnement à partir de production(s) si prévus au RC
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, complété d'annexes si prévues au RC
- un entretien final avec le jury

SUIVEZ-NOUS SUR :

